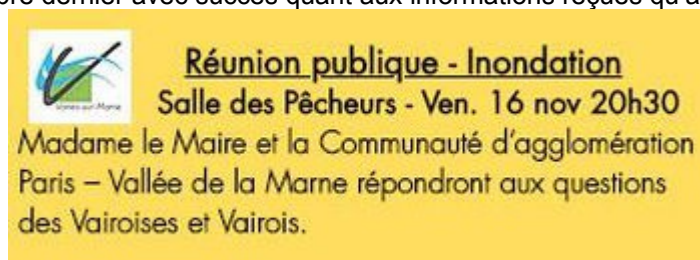


## Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

L'association des Habitants de la ZAC des Pêcheurs a demandé aux acteurs responsables concernés :

- Un débriefing sur la mise en application du Plan Local de Sauvegarde et notamment les alertes, la suite des inondations de la Marne en février - mars 2018. Il nous a été promis par Mme le Maire
- Une réunion publique au lendemain des inondations de juin et juillet 2018. Elle s'est déroulée le 16 novembre dernier avec succès quant aux informations reçues qu'aux propositions faites.



Participaient à cette réunion publique :

Madame le Maire de VAIRES sur MARNE et Conseillère Départementale Isabelle RECIO  
Vice-président de la Communauté d'Agglomération CAPVM et Conseiller Départemental : Monsieur Xavier VANDERBISE

Les Dirigeants et Spécialistes sur de la gestion de l'eau :

- Préfecture : Direction Départementale des Territoires Seine-et-Marne : Mr BERROIR
- VNF : (Unité Territoriale Marne), M. GASTEL
- Gestion Seine Grands lacs : Mr RAGUENAS
- Police de l'eau (N. )
- Police Nationale (Mme )
- Police Municipale (Mr LESAGE)
- Sapeurs-pompiers de VAIRES SUR MARNE (Lieutenant X )
- Assainissement CAPVM (Mme OLIVIER et Mme SEINGRY)

Excellentes présentations des différents intervenants sur écran de projection.

Suite aux nombreuses questions avec ou sans réponses immédiates, les différents points ci-dessous ont été abordés. Nous attendons maintenant **des actions avec des échéances de suivis**.

### **Concernant l'inondation eaux pluviales de juin 2018 et juillet 2018**

1. Nettoyage et curage du Ru de Chantereine
2. Communication des résultats de l'actualisation de l'étude sur le versant du Ru de Chantereine et mesures concrètes
3. Contrôle du calibre des canalisations suite aux nouvelles constructions
4. Déclencheurs d'alertes posés dans des endroits stratégiques.
5. Alerte par SMS des responsables habitant la ville basse et non par mail
6. Attention les sirènes ne sont pas perçues par la ville basse
7. Document expliquant le fonctionnement des pompes du siphon Chantereine/Canal
8. Bassin de rétention triage sud abandonné
9. Nettoyage bassin rétention des Pêcheurs
10. Les pompiers ont oublié de fournir la solution pour évacuer l'eau en 30 minutes
11. Projet du bassin du Bouleur abandonné soit réactualisé,
12. Zone de compensation, de rétention et d'extension des crues prévus dans l'ancien projet de ZAC du triage Sud le long du chemin du Corps de Garde sur une largeur soit reprise (Ce sera plus difficile puisque la ZAC a été supprimée par la CAPVM en une délibération).

13. Une véritable digue longeant la rive Nord du CANAL si nous n'avons pas l'assurance que celle-ci soit suffisamment entretenue pour être efficace.
14. Un redimensionnement du réseau d'assainissement dans le secteur Paul Algis prolongé
15. Une possibilité de dévier en périodes de crues le ru de Chantereine en amont du Château de Brou vers le ru Venante.

**Le représentant de la D.D.T a signalé que, confronté à des cas similaires de déshérence de responsabilité, il recommandait pour régler le problème, et même si l'instruction du dossier pouvait prendre deux ans, le lancement d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) après Enquête Publique pour la maintenance du ru, pour autoriser les interventions des collectivités sur les terrains privés.**

#### **En cas de crue de la Marne**

1. Une véritable digue longeant la rive Nord du CANAL si nous n'avons pas l'assurance que celle-ci soit suffisamment entretenue pour être efficace.
2. Rénovation et rehaussement des palplanches des digues nord du Parc des Pêcheurs
3. Elagage des arbres en bordure du canal qui pourraient entraver le passage de l'eau en cas de crue.
4. Schématisation de la progression de l'eau en cas de crue.
5. Alerte par SMS des responsables habitant la ville basse et non par mail
6. Faire une simulation d'évacuation
7. Consignes pour les parents ayant des enfants scolarisés
8. Connaître les adresses et téléphones des personnes vulnérables
9. Un seul bateau de secours présent aux services techniques prêté par le CNVaires
10. Acquérir des parpaings et sacs de sable prêtés par la municipalité
11. Avoir une aide des services municipaux pour les seniors
12. Pas de dérogation pour la ville basse pour stationner nos voitures en ville haute.

La Communauté d'Agglo, depuis la loi NOTRE (GEMAPI) est maintenant clairement identifiée comme responsable de cette depuis le 1/01/2018. Elle se met selon ses mots "en marche" pour s'emparer de cette compétence.

Il faudra se convaincre, habitants et élus, que nous habitons dans le lit majeur de la rivière Marne, et que l'inondation est un risque potentiel grave qu'il faudra savoir prendre en compte et sur lequel il faudra informer et prévenir.

**Et avant toutes catastrophes, essayons de partager nos connaissances en participant à des réunions communes et constructives.**